



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°46

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation des avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur les services de télécommunications

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1413-4,
- Vu le Budget Ville,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Tulle (Tulle Agglo) et la Ville de Tulle ont souhaité renouveler leur accord-cadre de services de télécommunications concernant la fourniture des services de téléphonie fixe, mobile, accès internet et réseaux étendus,
- Considérant qu'un premier avenant ayant pour objet de prolonger une première fois les accords-cadres en vue du lancement de la consultation en groupement de commande pour une durée de deux mois soit jusqu'au 30 juin 2022 a été rédigé à cet effet,

- Considérant qu'afin d'assurer la continuité des prestations de télécommunications, il est nécessaire de proroger une nouvelle fois les accords-cadres, en raison des délais de déploiement très importants résultant du changement de titulaires des marchés et du contexte actuel,
- Vu les avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur les services de télécommunications,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve les avenants n°2 de prolongation et de plus-value des accords-cadres portant sur les services de télécommunications suivants :

- Le lot 1 « téléphonie fixe » conclu avec l'entreprise ORANGE est prolongé de 123 jours supplémentaires, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le montant du marché est porté à 130 619,18 € HT (soit 156 743,02 € TTC) soit une plus-value de 9 772,60 € et représentant une augmentation de 12,60 % (en cumulant avenants 1 et 2).
- Le lot 2 « téléphonie mobile » conclu avec l'entreprise ORANGE est prolongé de 92 jours supplémentaires, soit jusqu'au 30 septembre 2022. Le montant du marché est porté à 44 191,78 € HT (soit 53 030,13 € TTC) soit une plus-value de 2 520,55 € et représentant une augmentation de 10,48 % (en cumulant avenants 1 et 2).
- Le lot 3 « Interconnexion des sites et accès à Internet » conclu avec l'entreprise IDLINE est prolongé de 123 jours, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le montant du marché est porté à 225 205,48 € HT (soit 270 246,58 € TTC) soit une plus-value de 16 849,32 € et représentant une augmentation de 12,60 % (en cumulant avenants 2 et 3).

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents ainsi que les documents s'y rapportant.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

 Bernard COMBES

Le secrétaire de séance



Transmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2022
 Date et ref de l'accusé de réception : 30 JUIN 2022

Sub-25062022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE de TULLE

10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SA ORANGE

Site Pichey - Pôle marchés publics
23 rue Thomas Edison
33731 BORDEAUX Cedex 9

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet de l'accord-cadre :

Services de télécommunications

Lot 1 : Téléphonie fixe

- Date de la notification de l'accord-cadre : 02/05/2018
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours),
et reconduction sur 1 an (365 jours)
- Montant initial de l'accord-cadre :
Montant estimatif annuel : 29 000 € HT.
Montant total sur 4 ans (1460 jours) : 116 000 € HT

Suite avenant 1 :

- Durée totale : 1 521 jours (durée initiale de 1 460 j + 61 j)
- % : + 4,18 % (+ 4 846,58 €)
- Montant estimatif total HT : 120 846,58 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 123 jours, soit jusqu'au **31 octobre 2022**.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale prolongée de 4 ans et 61 jours (soit 1 521 jours) est allongée de 123 jours, à compter de la notification du marché (soit une durée totale de 1 644 jours). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant estimatif HT : + 9 772,60 €
- % : + 8,42 %

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Montant estimatif HT : 130 619,18 €
- % : + 12,60 %

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de l'avenant 1 de 123 jours (pour un total de 1 644 jours), soit jusqu'au 31 octobre 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Transmis au contrôle de légalité le : 30 JUIN 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 JUIN 2022

M6-25062022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE de TULLE

10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SA ORANGE

Site Pichey - Pôle marchés publics
23 rue Thomas Edison
33731 BORDEAUX Cedex 9

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet de l'accord-cadre :

Services de télécommunications

Lot 2 : Téléphonie mobile

- Date de la notification de l'accord-cadre : 02/05/2018
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
et reconduction sur 1 an (365 jours)
- Montant initial de l'accord-cadre :
Montant estimatif annuel : 10 000 € HT.
Montant total sur 4 ans (1 460 jours) : 40 000 € HT

Suite avenant 1 :

- Durée totale : 1 521 jours (durée initiale de 1 460 j + 61 j)
- % : + 4,18 % (+ 1 671,23 €)
- Montant estimatif total HT : 41 671,23 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 92 jours, soit jusqu'au **30 septembre 2022**.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale prolongée de 4 ans et 61 jours (soit 1 521 jours) est allongée de 92 jours, à compter de la notification du marché (soit une durée totale de 1 613 jours). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant 2 :

- Montant estimatif HT : + 2 520,55 €
- % : + 6,30 %

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Montant estimatif HT : 44 191,78 €
- % : + 10,48 %

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de l'avenant 1 de 92 jours (pour un total de 1 613 jours), soit jusqu'au 30 septembre 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT n° 3

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE de TULLE

10 rue Félix Vidalin
19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

IDLINE

ZIN 3
86 avenue Maryse Bastié
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet de l'accord-cadre :

Services de télécommunications

Lot 3 : Interconnexion des sites et accès à Internet

- Date de la notification de l'accord-cadre : 02/05/2018
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 36 mois (1 095 jours).
et reconduction sur 1 an (365 jours)
- Montant initial de l'accord-cadre :
Montant estimatif annuel : 50 000 € HT.
Montant total sur 4 ans (1460 jours) : 200 000 € HT

Suite avenant 2 :

- Durée totale : 1 521 jours (durée initiale de 1 460 j + 61 j)
- % : + 4,18 % (+ 8 356,16 €)
- Montant estimatif total HT : 208 356,16 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant la constitution d'un nouveau groupement de commandes associant la Ville de Tulle et la Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle agglo), les délais d'établissement des pièces de consultation ont été impactés.

Aussi, il est décidé de prolonger le marché de 123 jours, soit jusqu'au **31 octobre 2022**.

De ce fait, l'article suivant est modifié comme suit :

B.5 - Durée d'exécution

« La durée totale prolongée de 4 ans et 61 jours (soit 1 521 jours), est allongée de 123 jours à compter de la notification du marché (soit une durée totale de 1 644 jours). »

Les autres articles de l'acte d'engagement demeurent inchangés.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant 3 :

- Montant estimatif HT : + 16 849,32 €
- % : + 8,42 %

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Montant estimatif HT : 225 205,48 €
- % : + 12,60 %

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre :

NON OUI

Prolongation de la durée de l'accord-cadre et de l'avenant 1 de 123 jours (pour un total de 1 644 jours), soit jusqu'au 31 octobre 2022.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)